



ÉLECTEUR FRANÇAIS

Inscription sur listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est indispensable pour participer aux élections. Les personnes domiciliées à Villard-de-Lans peuvent demander leur inscription sous réserve de remplir les conditions prévues par la réglementation.



Citoyenneté
& état civil

Vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales ? Le service Relations Sociales et Citoyennes vous présente la marche à suivre.



Vous pouvez vous inscrire sur liste électorale **toute l'année et au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour du scrutin.**

QUI PEUT DEMANDER UNE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Pour demander votre inscription sur les listes électorales de la commune de Villard-de-Lans, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Posséder la nationalité française
- Être majeur au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille de celui-ci ;
- Jouir de vos droits civils et politiques ;
- Justifier d'un lien avec la commune, soit par une résidence principale, soit en y étant contribuable depuis au moins deux ans consécutifs, soit en y exerçant la fonction de gérant de société depuis au moins deux ans.

COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER ?

Pour effectuer votre démarche, préparez les pièces justificatives suivantes :

- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (Attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ; Attestation d'assurance habitation ; Quittance de loyer non manuscrite ; Bulletin de salaire ou titre de pension).

La démarche peut être effectuée :

- En ligne sur le site service-public.fr
- En déposant votre dossier papier, sans rendez-vous, auprès du service Relations Sociales et Citoyennes de la mairie. Dans ce cas, vous devrez également fournir le formulaire ci-dessous à télécharger en annexe ou à retirer sur place :

- Demande d'inscription sur les listes électorales : **Cerfa 12669*02**



En fonction de votre situation, d'autres pièces justificatives pourront être demandées.

ENREGISTREMENT DE VOTRE INSCRIPTION:

Après réception de votre demande, déposée en ligne ou en mairie, le service **Relations Sociales et Citoyennes** procède à la vérification de votre dossier.

Si celui-ci est complet et que vous remplissez les conditions d'inscription, votre inscription sera enregistrée dans le Répertoire électorale unique (REU). Vous recevrez ensuite une notification d'inscription signée par le Maire.

RÉCEPTION DE VOTRE CARTE ÉLECTORALE :

Une carte électorale vous sera adressée par courrier avant le prochain scrutin. Sa présentation n'est pas obligatoire le jour du vote : une pièce d'identité en cours de validité suffit.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30

Le vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30

Tél : 04 76 94 50 00

À QUEL TARIF ?

La démarche est gratuite.